

# Révision des caisses de compensation AVS, des offices AI et des caisses de compensation pour allocations familiales: nouveautés/questions d'actualité

---

03 et 04 septembre 2019 (Saint-Gall, séminaire d'une journée et demie avec programme en soirée)

---

- Gestion des risques et système de contrôle interne
- Assujettissement à l'assurance sur le plan mondial et contrôle d'employeurs
- Préparation optimale à la révision principale 2019 (contrôle approfondi)
- Échange d'expériences au sein de la profession
- Séminaire avec ateliers en parallèle en allemand et en français



**EXPERT  
SUISSE**

Audit  
Fiscalité  
Fiduciaire

---

## Public cible

Réviseurs responsables de l'audit des caisses de compensation AVS, des offices AI et des caisses de compensation pour allocations familiales, collaborateurs expérimentés des organes de révision ainsi que réviseurs chargés du contrôle des employeurs.

## Exposé de la situation et du problème

L'audit des caisses de compensation AVS, des offices AI et des caisses de compensation pour allocations familiales est marqué par de nombreux changements, dont notamment les innovations imminentes qui ont une incidence déterminante sur l'activité de révision.

Les thèmes de la gestion des risques et du système de contrôle interne prennent de plus en plus d'importance et placent les organes de révision devant de nouveaux défis.

Des représentants de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et des organes d'exécution informeront les participants sur les efforts déployés dans ce domaine ainsi que sur les développements et les nouveautés.

Les activités lucratives transfrontalières font aujourd'hui partie du quotidien professionnel. Des accords internationaux et bilatéraux étendus et complexes règlent la coordination des systèmes étatiques de la sécurité sociale. Leur respect joue un rôle central pour les employeurs, les employés et les indépendants.

Les participants seront sensibilisés en détail à cette question lors du séminaire.

## Objectifs

Ce séminaire d'une journée et demie a pour but de préparer les participants de manière optimale aux modifications prévues et d'évoquer les innovations intervenues dans le domaine de la révision.

Afin de permettre aux participants d'échanger leurs expériences, le programme prévoit deux groupes linguistiques distincts.

Les exposés des représentants de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et des spécialistes seront l'occasion pour les participants de poser des questions et de mettre à jour leurs connaissances.

L'échange d'idées et de points de vue est indispensable à la poursuite d'une collaboration fructueuse entre les réviseurs et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Ainsi, ce séminaire s'inscrit dans le droit fil de celui de 2017.

## Sujets traités

- Informations de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur des sujets d'actualité et des nouveautés, en particulier constatations et mesures de son activité de surveillance
- Développements dans les domaines de la gestion des risques et du système de contrôle interne
- Contrôle approfondi dans le cadre de la révision principale 2019 (informations, introduction)
- Assujettissement à l'assurance sur le plan mondial et contrôle d'employeurs
- Jurisprudence actuelle
- Actualités de la Sous-commission pour les questions de révision AVS d'EXPERT-suisse
- Échange d'expériences

## Méthodologie

- (Brefs) exposés, ateliers favorisant l'échange d'expériences, discussion
- Groupes: lors des ateliers, des représentants de la Sous-commission pour les questions de révision AVS d'EXPERT-suisse animeront la discussion.
- Les exposés et les ateliers seront menés autant que possible en français et en allemand.

## Responsable du séminaire

**Christof Gerber**, expert-comptable diplômé, Executive Director, EY, Berne

## Intervenants

**Colette Nova**, vice-directrice, responsable du domaine AVS, prévoyance professionnelle et PC (ABEL), Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

**Thomas Bhend**, responsable du secteur Controlling, ressources et subventions, Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

**Rolf Lindenmann**, directeur de la caisse de compensation et de l'office AI du canton de Zoug

**Andreas Dummermuth**, directeur de la caisse de compensation et de l'office AI du canton de Schwyz

**Yvan Béguelin**, Gérant, Caisse AVS de la FPV, Paudex

La liste des intervenants sera complétée par d'autres représentants de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Pour tout renseignement sur le contenu du séminaire ou les conditions de participation, veuillez-vous adresser à: [christofrudolf.gerber@ch.ey.com](mailto:christofrudolf.gerber@ch.ey.com)

<b>Date</b>
3 et 4 septembre 2019
<b>Lieu</b>
EINSTEIN ST. GALLEN Hotel Congress Spa Berneggstrasse 2 9000 Saint-Gall Téléphone 071 227 55 55 <a href="http://www.einstein.ch">www.einstein.ch</a>
<b>Prix du séminaire</b>
CHF 1580.- non-membre CHF 1350.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
<b>Sont compris</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• toute la documentation (version papier et numérique)</li><li>• toute la documentation</li><li>• les rafraîchissements durant les pauses</li><li>• deux repas de midi, eau minérale et café compris</li><li>• apéritif et programme de la soirée</li><li>• le repas du soir de la première journée, eau minérale, vin et café compris</li><li>• TVA 7,7%</li></ul>
<b>Hébergement à l'hôtel</b>
Un contingent de chambres a été pré-réservé pour les participants à l'Einstein St. Gallen Hotel:  Coût supplémentaire pour les participants: Chambre pour une personne à partir d'environ CHF 235.- (petit-déjeuner et TVA inclus; hors taxes)  Chambre double à partir de CHF 300.- (petit-déjeuner et TVA inclus; hors City Tax)  Pour la réservation, veuillez contacter directement l'hôtel (important: veuillez mentionner que votre demande concerne le contingent d'EXPERTsuisse). L'hébergement à l'hôtel n'est pas compris dans le prix du séminaire.
<b>Directives concernant la formation continue</b>
La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 12 heures par EXPERTsuisse.

# Information/Administration

- Non-membre  
 Membre ASAI  
 Collaborateur spécialisé ou expert  
membre individuel d'EXPERTsuisse

## Révision des caisses de compensation AVS, des offices AI et des caisses de compensation pour allocations familiales: nouveautés/questions d'actualité

- 03 et 04 septembre 2019 (Saint-Gall, séminaire d'une journée et demie avec programme en soirée)

Nom, Prénom

### Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

### Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée  
 Facture à l'adresse professionnelle  
 Correspondance à l'adresse privée  
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:  
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59  
ou via notre site internet [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch)

### Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch). En particulier:

#### Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

#### Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

#### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'inscription: sans frais  
**Annulation** après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-  
**Annulation** une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

#### Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.